

[lecourriercauchois.fr](https://www.lecourriercauchois.fr)

Criqueotot-l'Esneval. La collégienne dont l'exclusion avait été prononcée bénéficie d'un sursis

Le Courrier Cauchois

4-6 minutes

"Autant dire qu'il ne se passera rien, dès lors que l'année scolaire arrive à son terme dans quelques semaines et que l'élève quittera alors forcément l'établissement, puisqu'elle finit sa 3^e", commente un professeur sous couvert d'anonymat.

Lorsqu'ils ont décidé de ne pas assurer leurs cours durant une heure, mardi 6 mai de 10 à 11 heures, les professeurs du collège L'Oiseau-Blanc de Criqueotot-l'Esneval s'étaient rapidement expliqués auprès des parents. Ils évoquaient une décision du conseil de discipline de l'établissement qui aurait été contrariée par le rectorat, à savoir l'exclusion à titre définitif d'une élève de 3^e pour faits graves ([voir notre article du 6 mai](#)).

Véhicule dégradé et menaces

Le syndicat SNES-FSU, représentant l'équipe éducative, a apporté des précisions sur ces faits qui ont aussi mené à l'exclusion d'un autre collégien, désormais scolarisé dans un autre établissement. Concernant l'élève dont les parents ont fait appel, elle *"avait en effet causé des dégradations sur le véhicule d'un personnel puis avait menacé par écrit de 'finir son travail' en cas d'exclusion. Des vidéos prises par les élèves fautifs avaient été interceptées. La semaine dernière, la famille ayant fait appel, le rectorat est revenu sur cette décision lors d'une commission"*. Le syndicat, qui a lui aussi écrit au rectorat pour *"protester"* contre cette décision jugée *"injuste"*, ajoute que *"le collègue concerné est très affecté de cette décision et est en arrêt de travail"*.

L'élève doit réintégrer l'établissement

Vendredi 9 mai, le rectorat confirmait que la commission académique d'appel avait été saisie par les représentants de l'élève comme cela est possible dans les huit jours suivant la notification de l'exclusion. Néanmoins, l'appel n'étant pas suspensif de la décision du conseil de discipline, l'élève avait été affectée par les services académiques dans un autre établissement, dans lequel elle n'a pas été inscrite.

Après étude du dossier, la commission d'appel *"a décidé de confirmer la décision d'exclusion définitive prononcée par le conseil de discipline, tout en assortissant cette exclusion d'un sursis"*. Ce qui signifie bien que l'élève doit réintégrer l'établissement, et que l'exclusion ferme ne sera prononcée qu'en cas de nouvel écart de conduite.

Le corps enseignant du collège s'est réuni jeudi afin de rédiger une réponse écrite à la suite de cette communication du rectorat, qui lui apparaît comme *"un coup porté à l'autorité des équipes éducatives"*.

Quant à l'élève déscolarisée depuis plus de deux mois, son retour dans l'établissement est

prévu prochainement.

Des parents entre interrogations et inquiétudes

La jeune collégienne qui a été sanctionnée d'une exclusion définitive par le conseil de discipline vient d'un village des environs de Criquetot, dont le maire préconise l'apaisement par rapport aux événements.

A la sortie du collège L'Oiseau-Blanc, plusieurs autocars attendent les élèves pour les ramener dans leurs villages respectifs. Néanmoins, les récents événements inquiètent certains parents qui préfèrent venir chercher eux-mêmes leurs enfants après les cours.

"Au vu de ce qui se passe depuis un moment, je ne suis pas tranquille pour mes filles, confie Céline, maman d'élèves. Il semble que les jeunes aient tous les droits maintenant et cela ne me rassure pas plus que beaucoup d'autres parents. Dans la classe de ma fille cadette, il y a quelques collégiens qui dépassent les bornes et rien ne semble possible pour les arrêter. Quant à cette élève de 3^e qui a été exclue, on ne sait pas trop pourquoi elle a agi ainsi, entraînant des plus jeunes dans son sillage. Aujourd'hui, je plains les profs, qui ne peuvent plus avoir de prise sur les élèves, surtout si le rectorat ne les soutient pas !" "Il semble que ces jeunes n'appréciaient pas que la vie scolaire les interpelle régulièrement sur leur comportement, raconte un autre parent. De graves menaces ont été proférées sur Snapchat à l'égard de surveillants, ce qui est inquiétant avec ce qu'on voit aux actualités."

Selon un membre du personnel, la commission d'appel aurait estimé, en tenant compte du fait qu'il s'agissait de son premier conseil de discipline, qu'une réponse graduée était plus appropriée.